

Statistiques sur les services correctionnels pour adultes au Canada, 2013-2014

par le Programme des services correctionnels



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2015

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.



Statistiques sur les services correctionnels pour adultes au Canada, 2013-2014

par le Programme des services correctionnels

Au Canada, l'administration des services correctionnels pour adultes est une responsabilité que se partagent le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Le système fédéral est responsable des contrevenants adultes de 18 ans et plus qui purgent une peine de détention de deux ans ou plus. Il est également chargé de la surveillance des contrevenants en liberté conditionnelle dans la collectivité (c.-à-d. en liberté conditionnelle ou d'office). Le système des provinces et des territoires est responsable des contrevenants adultes qui purgent une peine d'emprisonnement de moins de deux ans, de ceux qui purgent une peine de détention provisoire (soit la détention en attente du procès ou du prononcé de la sentence) et des contrevenants qui purgent une peine dans la collectivité, comme la probation.

Le présent bulletin *Juristat* donne une vue d'ensemble du fonctionnement des services correctionnels pour adultes au Canada pour l'exercice 2013-2014, en mettant l'accent sur deux mesures principales des services correctionnels : les comptes quotidiens moyens et les admissions. Les comptes moyens dressent un profil instantané de la population correctionnelle et représentent le nombre d'adultes placés sous garde ou sous surveillance dans la collectivité au cours d'une journée typique¹. Les admissions décrivent le cheminement des contrevenants à partir du moment où ils sont admis aux services correctionnels jusqu'à ce qu'ils en soient libérés. Une admission est comptée chaque fois qu'une personne commence une période de détention ou de surveillance dans la collectivité ou qu'elle passe d'un programme à l'autre. Ainsi, une même personne est comptée autant de fois que son statut juridique fait l'objet d'un changement (p. ex. lorsqu'elle passe de la détention provisoire à la détention après condamnation, puis à la probation)². On y présente également une troisième mesure — l'admission initiale. Cette mesure représente le nombre d'adultes qui commencent une période de surveillance au sein des services correctionnels au cours de l'année.

Les données sur lesquelles le présent bulletin repose proviennent de trois enquêtes différentes. Le Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes fournit des renseignements sur les comptes quotidiens moyens, alors que l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes et l'Enquête intégrée sur les services correctionnels constituent la source de données sur les admissions. À l'exception de l'Alberta, l'ensemble

des provinces et des territoires ainsi que le Service correctionnel du Canada (les services correctionnels en milieu fédéral) ont déclaré des données en 2013-2014³. Les données sur les comptes moyens de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick sont limitées aux comptes des détenus, ce qui signifie que les comptes moyens des contrevenants sous surveillance dans la collectivité et les comptes moyens globaux sont disponibles pour 10 secteurs de compétence au lieu de 12.

On dénombre moins d'adultes sous la surveillance du système correctionnel

En 2013-2014, en un jour donné, on dénombrait en moyenne 139 337 contrevenants adultes sous surveillance dans les services correctionnels fédéral, provinciaux ou territoriaux⁴. Dans les 10 provinces et territoires déclarants pour lesquels on disposait de données sur le placement sous garde et la surveillance dans la collectivité, en un jour donné, un total de 116 442 contrevenants adultes étaient soit placés sous garde, soit sous surveillance dans la collectivité. Ce nombre représente un taux de 492 contrevenants pour 100 000 adultes, ce qui correspond à une diminution de 4 % par rapport à l'année précédente et de 12 % par rapport à cinq ans auparavant (tableau 1). De plus, au cours d'une journée typique, 22 895 contrevenants adultes se trouvaient dans le système correctionnel fédéral. Ce chiffre correspond à un taux de 81 pour 100 000 adultes, ce qui représente une baisse de 3 % par rapport à l'année précédente. Toutefois, comparativement à 2009-2010, le taux fédéral a augmenté de 4 %⁵.

Plus de 8 adultes sur 10 sous surveillance correctionnelle dans les provinces et les territoires en 2013-2014 se trouvaient dans la collectivité (82 %). La proportion restante de 18 % des contrevenants adultes étaient incarcérés⁶.

Le taux d'incarcération est à la baisse, mais il varie à l'échelle du pays

En 2013-2014, on dénombrait en un jour moyen 36 845 adultes en détention, dont 21 704 se trouvaient dans un établissement provincial ou territorial⁷ et 15 141, dans un établissement fédéral⁸ (tableau 1). Cela se traduit par un taux d'incarcération en milieu provincial et territorial de 87 contrevenants pour 100 000 adultes, soit une baisse de 3 % par rapport à l'année précédente. Le taux d'incarcération en milieu fédéral est allé dans le sens contraire, puisqu'il a augmenté de 3 % par rapport à l'année précédente pour s'établir à 54 contrevenants pour 100 000 adultes.

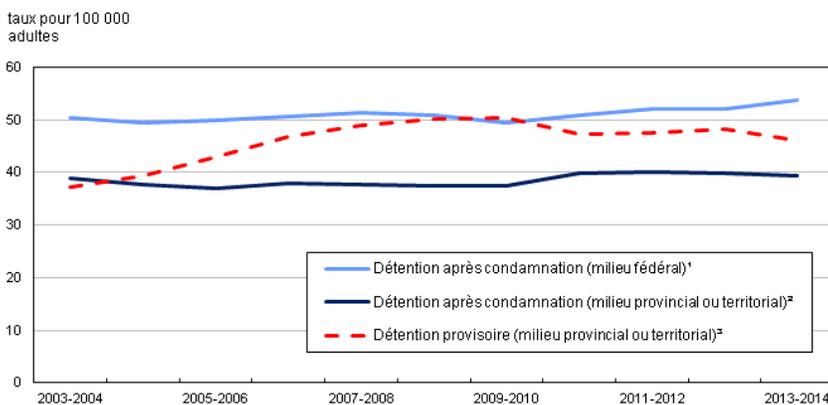
Le repli du taux d'incarcération en milieu provincial et territorial n'était pas uniforme d'un bout à l'autre du pays. Le taux a régressé dans 5 des 12 provinces et territoires déclarants.

Parmi les provinces, le Manitoba a affiché le taux d'incarcération le plus élevé, soit 242 pour 100 000 adultes, alors que la Colombie-Britannique a enregistré le taux d'incarcération le plus faible (65 pour 100 000 adultes).

Il y a un plus grand nombre d'adultes en détention provisoire qu'en détention après condamnation

En 2013-2014, il y avait en un jour moyen 11 493 adultes en détention provisoire (qui étaient détenus en attente d'un procès ou d'une sentence) et 9 889 adultes en détention après condamnation dans les 12 provinces et territoires déclarants (tableau 2). Depuis 10 ans, la population en détention provisoire dépasse invariablement la population en détention après condamnation (graphique 1). Les adultes en détention provisoire représentaient 54 % de la population carcérale en 2013-2014⁹.

Graphique 1
Taux moyen d'adultes en détention, selon les 12 secteurs de compétence, 2003-2004 à 2013-2014



1. Désigne la détention dans un établissement fédéral (deux ans ou plus) des contrevenants ayant été reconnus coupables d'un acte criminel.
2. Désigne la détention dans un établissement provincial ou territorial (moins de deux ans) des contrevenants ayant été reconnus coupables d'un acte criminel.
3. Désigne la détention des personnes en attente d'une nouvelle comparution devant le tribunal. Ces personnes ne se sont pas vu imposer de peine et peuvent être détenues pour un certain nombre de raisons (p. ex. elles risquent de ne pas se présenter le jour de leur comparution, elles représentent un danger pour elles-mêmes ou pour autrui, elles risquent de récidiver). La détention provisoire relève de la responsabilité des systèmes correctionnels provinciaux et territoriaux.
Note : Les taux de détention provisoire et de détention après condamnation dans un établissement provincial ou territorial excluent l'Île-du-Prince-Édouard et l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données pour une partie de la période visée. Les taux sont calculés pour 100 000 adultes de 18 ans et plus à partir des estimations révisées de la population au 1er juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Il se peut que les taux ne correspondent pas à ceux qui figurent dans d'autres rapports déjà publiés.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes de 2013-2014.

Dans 5 des 12 secteurs de compétence déclarants, on trouvait davantage de contrevenants en détention provisoire qu'en détention après condamnation en 2013-2014. La Nouvelle-Écosse a affiché la plus forte proportion de population carcérale en détention provisoire (66 % du total), tandis que l'Île-du-Prince-Édouard a enregistré la plus faible proportion (18 %).

La probation est la forme la plus courante de surveillance dans la collectivité

Au cours d'une journée typique en 2013-2014, dans les 10 provinces et territoires ayant déclaré des données sur la surveillance dans la collectivité, on dénombrait en moyenne 95 680 contrevenants adultes faisant l'objet d'un programme de surveillance dans la collectivité, tel que la probation et la condamnation avec sursis ([tableau 1](#)). En outre, Service correctionnel Canada assurait la surveillance d'une moyenne de 7 754 contrevenants par jour qui étaient en semi-liberté ou en liberté conditionnelle totale, ou qui bénéficiaient d'une libération d'office.

Dans les services correctionnels provinciaux et territoriaux, la probation constitue de loin le programme de surveillance le plus courant. En moyenne, 84 905 contrevenants adultes étaient en probation au cours d'une journée typique en 2013-2014, ce qui représentait 89 % de la population sous surveillance dans la collectivité et 73 % de tous les adultes sous surveillance correctionnelle dans les provinces et les territoires ([tableau 2](#)).

Le taux de contrevenants adultes sous surveillance¹⁰ dans la collectivité relevant des services correctionnels provinciaux et territoriaux se situait à 404 pour 100 000 adultes en 2013-2014 ([tableau 1](#)). Il s'agissait d'un recul de 5 % par rapport à l'année précédente. Le taux de contrevenants sous responsabilité fédérale faisant l'objet d'une surveillance dans la collectivité a fléchi de 13 % pour s'établir à 27 pour 100 000 adultes.

Encadré 1

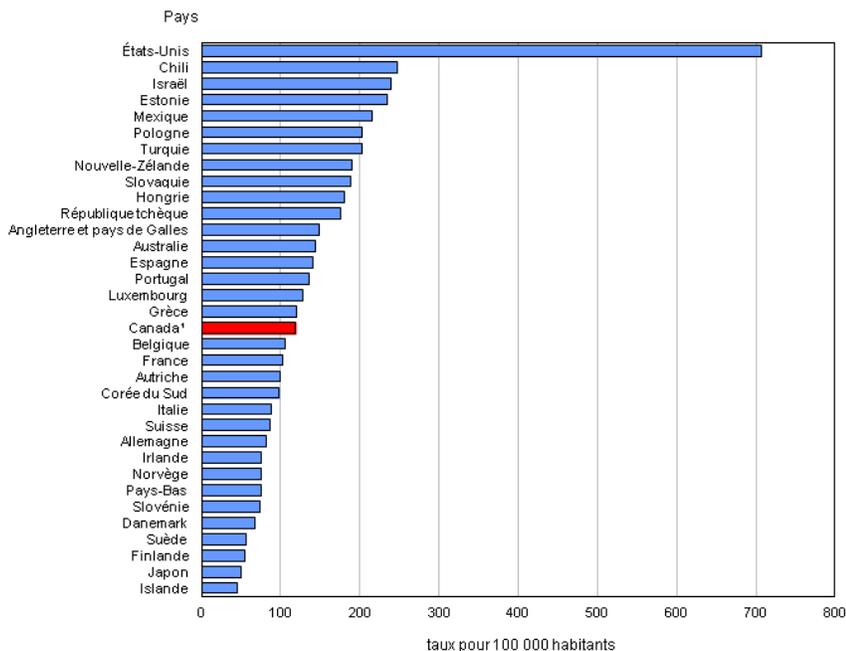
Le taux d'incarcération du Canada est semblable à celui de la majorité des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

En 2013-2014, au cours d'une journée typique, on dénombrait en moyenne 37 864 contrevenants (adultes et jeunes) en détention au Canada, ce qui correspond à un taux d'incarcération global de 118 personnes incarcérées¹ pour 100 000 habitants. Ce taux représente un recul de 1 % par rapport à l'année précédente.

Parmi les pays membres de l'OCDE, le Canada se situait au milieu du peloton pour ce qui est du taux d'incarcération. Les États-Unis présentaient le taux d'incarcération le plus élevé (707 personnes incarcérées pour 100 000 habitants), alors que l'Islande affichait le taux d'incarcération le plus bas (45 pour 100 000). Le taux du Canada était environ le sixième de celui des États-Unis, mais il était supérieur à celui de nombreux pays d'Europe dont le développement socioéconomique est semblable.

- 1 Pour les secteurs de compétence qui n'ont pas pu fournir de données pour 2013-2014, une estimation a servi à calculer le taux d'incarcération global du Canada.

Graphique de l'encadré 1
Taux d'incarcération internationaux, pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques



1. Pour les secteurs de compétence qui n'ont pas pu fournir de données pour 2013-2014, une estimation a servi à calculer le taux d'incarcération global du Canada.

Note: Exclut les jeunes contrevenants âgés de 12 à 17 ans au Québec en raison de l'indisponibilité des données pour la période visée. La méthode de dénombrement des détenus condamnés peut varier d'un pays à l'autre. Ces comptes représentent les données consultées le 26 janvier 2015 sur le site Web du Centre international d'études pénitentiaires (www.prisonstudies.org/world-prison-brief), à l'exception des données du Canada. L'année de référence peut différer de l'année indiquée pour le Canada. Pour cette raison, les données sont présentées à titre d'information seulement, et il est recommandé de faire preuve de prudence lorsqu'on établit des comparaisons. Les taux sont fondés sur le nombre total de jeunes et d'adultes incarcérés (y compris ceux qui sont en détention provisoire) et sont calculés en fonction de la population totale. L'Organisation de coopération et de développement économiques compte 34 pays membres dont la mission consiste à promouvoir des politiques visant à améliorer le bien-être socioéconomique des gens partout dans le monde.

Sources : Fair, H., et R. Walmsley, *World Prison Brief* (January 2015), Centre international d'études pénitentiaires; Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels de 2013-2014.

Le nombre d'admissions aux services correctionnels pour adultes diminue

Les admissions mesurent le nombre de fois qu'un adulte passe d'un programme de surveillance correctionnelle à un autre. En 2013-2014, les admissions aux services correctionnels pour adultes fédéral, provinciaux et territoriaux dans les 12 provinces et territoires déclarants se chiffraient à environ 341 800¹¹ (tableau 3). Il s'agit d'une baisse de 3 % par rapport à l'année précédente et de 6 % comparativement à cinq ans auparavant. Près de 95 % des admissions ont été effectuées dans les établissements correctionnels provinciaux et territoriaux.

La majorité des secteurs de compétence déclarants¹² ont affiché une baisse du nombre total d'admissions en 2013-2014. En effet, les admissions en détention ont reculé de 3 % et les admissions à un programme de surveillance dans la collectivité ont fléchi de 2 %. L'Ontario et le Nouveau-Brunswick ont enregistré les plus fortes baisses globales (-8 %), alors que le Nunavut a connu l'augmentation la plus importante (+9 %) (tableau 3).

Encadré 2 Statut des adultes à l'admission initiale¹ aux services correctionnels

En 2013-2014, un total de 99 383 adultes sont entrés dans le système correctionnel dans les six provinces déclarantes. Il s'agissait d'une baisse de 6 % par rapport à l'année précédente. L'Ontario a affiché le plus fort recul (-9 %), alors que la Saskatchewan a fait état de la seule augmentation (3 %) par rapport à 2012-2013 (Tableau de l'encadré 2).

La détention provisoire constituait le point d'admission initiale au système correctionnel le plus courant chez les adultes au Nouveau-Brunswick (34 % des admissions initiales), en Nouvelle-Écosse (38 %), en Saskatchewan (41 %) et en Ontario (50 %). Le commencement de la surveillance des personnes en liberté sous caution représentait le point d'admission initiale le plus courant en Colombie-Britannique (53 %), l'une des deux seules provinces déclarantes qui assurent la surveillance des personnes en liberté sous caution. La probation était le point d'admission initiale le plus fréquent à Terre-Neuve-et-Labrador (41 %).

¹ Une admission initiale désigne le moment où un adulte commence, pour la première fois, une période de surveillance ininterrompue dans le système correctionnel pour adultes. Chaque adulte qui entre dans le système est compté une seule fois durant sa période de surveillance correctionnelle, peu importe les changements de statut juridique.

Les hommes représentent la majorité des admissions aux services correctionnels pour adultes

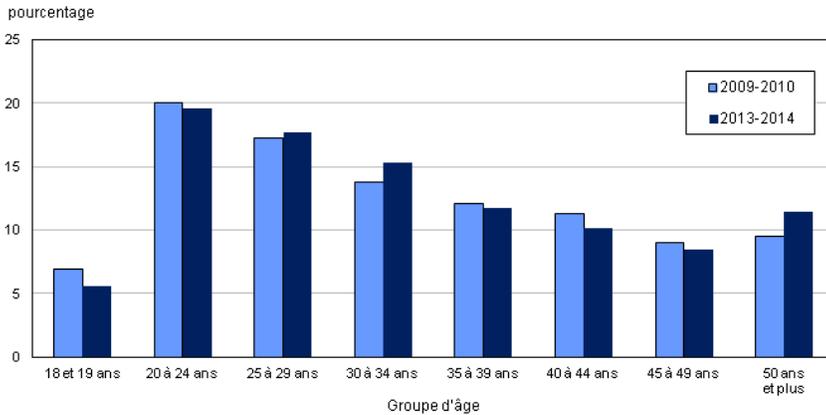
Les caractéristiques (l'âge, le sexe et l'identité autochtone) des adultes faisant l'objet d'une surveillance par les services correctionnels peuvent être obtenues à partir des données sur les admissions recueillies dans le cadre de l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes et de l'Enquête intégrée sur les services correctionnels. Cela signifie que la même personne peut être représentée plusieurs fois dans les données à mesure qu'elle passe d'un type de surveillance correctionnelle à un autre.

En 2013-2014, les hommes représentaient la majorité (85 %) des personnes admises aux services correctionnels provinciaux et territoriaux. Tandis que les femmes étaient à l'origine de 15 % des admissions globales, elles représentaient une proportion moins élevée des admissions à la détention (13 %) que des admissions à la surveillance dans la collectivité (20 %) (tableau 4). En outre, les femmes représentaient une part encore moindre des admissions à la détention après condamnation, soit 11 % dans les établissements provinciaux et territoriaux et 6 % dans les établissements fédéraux.

La plupart des admissions mettent en cause de jeunes adultes

En 2013-2014, 58 % des personnes admises aux services correctionnels provinciaux et territoriaux étaient des adultes de moins de 35 ans (graphique 2). Cette proportion est demeurée inchangée par rapport à celle observée cinq ans auparavant. Les jeunes adultes sont surreprésentés dans les admissions aux services correctionnels pour adultes, à en juger par le fait que les personnes de 18 à 34 ans représentent 29 % de la population canadienne¹³. Une tendance semblable se dégage des admissions en détention aux services correctionnels fédéraux, où la majorité (53 %) des adultes admis avaient moins de 35 ans.

Graphique 2
Pourcentage d'admissions d'adultes aux services correctionnels des provinces et des territoires, selon le groupe d'âge, 2009-2010 et 2013-2014



Note: Exclut l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes de 2013-2014.

Description du graphique 2

Les adultes autochtones représentent 1 admission sur 4 aux services correctionnels provinciaux et territoriaux

Les adultes autochtones¹⁴ sont surreprésentés dans les admissions aux services correctionnels provinciaux et territoriaux, comme en témoigne le fait qu'ils étaient à l'origine de près du quart (24 %) des admissions¹⁵ en 2013-2014 tout en constituant 3 % de la population canadienne d'âge adulte¹⁶ (tableau 4). Les adultes autochtones dans les services correctionnels fédéraux représentaient 20 % des admissions en détention après condamnation en 2013-2014.

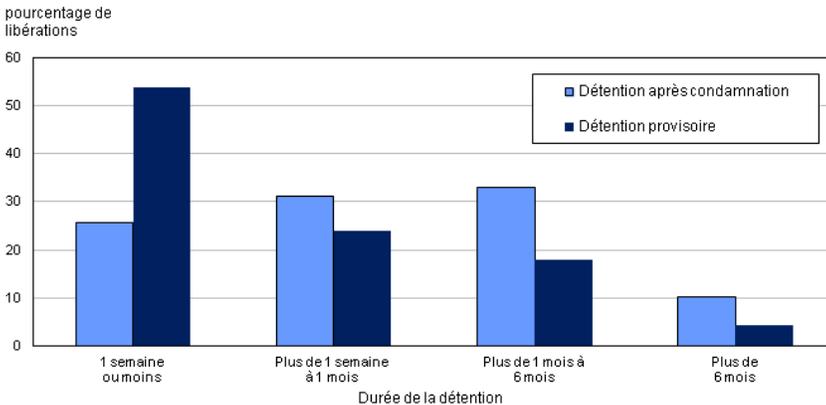
Les Autochtones représentaient 26 % de l'ensemble des admissions en détention dans les provinces et les territoires en 2013-2014. Cette proportion était supérieure à celle des Autochtones admis à des programmes de surveillance dans la collectivité, qui s'établissait à 23 %.

Les femmes autochtones (36 %) représentaient une proportion plus importante des femmes admises en détention après condamnation en milieu provincial et territorial que celle observée chez les hommes. En effet, les hommes autochtones représentaient 25 % des hommes en détention après condamnation.

La plupart des adultes passent un mois ou moins en détention en milieu provincial ou territorial

Environ le quart (26 %) des contrevenants libérés de la détention après condamnation en milieu provincial ou territorial dans les 12 secteurs de compétence déclarants en 2013-2014 ont purgé une peine d'une semaine ou moins, et plus de la moitié (57 %) ont été détenus pendant un mois ou moins¹⁷ (graphique 3). Par comparaison, en 2009-2010, la proportion des contrevenants purgeant une peine d'une semaine ou moins était plus élevée (28 %), et la proportion des contrevenants purgeant une peine d'un mois ou plus était inférieure (44 % par rapport à 46 % en 2013-2014).

Graphique 3
Temps purgé par les adultes libérés de la détention après condamnation et de la détention provisoire en milieu provincial et territorial, 2013-2014



Note: Exclut l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes de 2013-2014.

La période passée en détention provisoire a tendance à être courte. Plus de la moitié (54 %) des contrevenants adultes libérés de la détention provisoire en 2013-2014 ont été détenus pendant une semaine ou moins, alors que plus des trois quarts (78 %) l'ont été pendant un mois ou moins (graphique 3).

Les dépenses de fonctionnement des services correctionnels pour adultes se sont élevées à plus de 4 milliards de dollars en 2013-2014

En 2013-2014, les dépenses de fonctionnement des services correctionnels au Canada se chiffraient à 4,6 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 5 % par rapport à l'année précédente après correction pour tenir compte de l'inflation¹⁸. Les dépenses de fonctionnement totales des services correctionnels, qui comprennent les montants consacrés aux salaires et traitements, aux services professionnels, à la formation et aux voyages, correspondaient à 130 \$ par habitant au Canada. De cette somme, les deux tiers (69 \$) sont allés aux services correctionnels fédéraux, le reste étant affecté aux services correctionnels provinciaux et territoriaux ([tableau 5](#)).

Les coûts des services correctionnels fédéraux pour adultes sont généralement supérieurs à ceux du système provincial et territorial. En moyenne, en 2013-2014, les dépenses des établissements atteignaient quelque 298 \$ par jour par contrevenant sous responsabilité fédérale, comparativement à environ 196 \$ par jour par contrevenant sous responsabilité provinciale ou territoriale ([tableau 5](#)).

Description des enquêtes

L'**Enquête sur les services correctionnels pour adultes** sert à recueillir des données agrégées sur le nombre et les caractéristiques (p. ex. le sexe, le groupe d'âge, l'identité autochtone, la durée des peines) des adultes qui sont admis aux services correctionnels ou qui en sont libérés. Les secteurs de compétence suivants ont participé à l'enquête en 2013-2014 : l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec, le Manitoba, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

L'**Enquête intégrée sur les services correctionnels** permet de recueillir des microdonnées sur les adultes et les jeunes qui sont sous la surveillance des systèmes correctionnels fédéraux, provinciaux et territoriaux. Les données portent sur les caractéristiques sociodémographiques (p. ex. l'âge, le sexe, l'identité autochtone) ainsi que sur la surveillance correctionnelle, y compris les admissions et les libérations selon le statut juridique (p. ex. détention provisoire, détention après condamnation, probation). Les secteurs de compétence suivants ont déclaré des données à l'enquête en 2013-2014 : Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique et Service correctionnel Canada.

Le **Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes** fournit des données qui servent à calculer les comptes moyens des adultes sous surveillance correctionnelle. Les responsables des services correctionnels procèdent généralement à des comptes quotidiens des contrevenants qui sont détenus dans leurs établissements et des comptes mensuels des contrevenants sous surveillance dans la collectivité. Il est bon de noter les exclusions suivantes pour les données historiques : Terre-Neuve-et-Labrador (2009-2010 pour les données sur la surveillance dans la collectivité); l'Île-du-Prince-Édouard (2005-2006); la Nouvelle-Écosse (de 2006-2007 à 2013-2014 pour les données sur la surveillance dans la collectivité); l'Alberta (2012-2013 et 2013-2014 pour toutes les données); les Territoires du Nord-Ouest (de 2003-2004 à 2007-2008 pour les données sur la surveillance dans la collectivité).

Notes

- 1 Les responsables des services correctionnels procèdent généralement à des comptes quotidiens des contrevenants qui sont détenus dans leurs établissements et des comptes mensuels des contrevenants placés sous surveillance dans la collectivité. Ces chiffres servent à calculer les comptes quotidiens moyens annuels des détenus, les comptes mensuels moyens des contrevenants sous surveillance dans la collectivité et le coût quotidien moyen par détenu.
- 2 Pour ses enquêtes, le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) compte une admission chaque fois qu'une personne commence une

période de surveillance quelconque dans un établissement correctionnel ou dans la collectivité. Ces données décrivent et mesurent le cheminement des personnes dans les services correctionnels au fil du temps. La même personne peut figurer plusieurs fois dans les comptes des admissions. Cela se produit lorsqu'elle passe d'un programme correctionnel à un autre (p. ex. de la détention provisoire à la détention après condamnation) ou lorsqu'elle réintègre le système plus tard pendant la même année. Ainsi, les admissions représentent le nombre de personnes admises, au cours d'un exercice, à la détention provisoire, à la détention après condamnation ou à un programme de surveillance dans la collectivité, peu importe leur statut juridique précédent. Il s'agit de données administratives. Même si les enquêtes tentent de normaliser la façon dont les données sont déclarées, dans certains cas, des limites attribuables à des différences dans les activités des secteurs de compétence peuvent restreindre l'application uniforme des définitions. En outre, les définitions des enquêtes du CCSJ peuvent différer de celles utilisées par les services correctionnels provinciaux, territoriaux ou fédéraux. Par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsqu'on établit des comparaisons entre les secteurs de compétence.

- 3 À l'exception des chiffres sur les dépenses, l'Alberta n'a pas été en mesure de fournir des données en 2013-2014 en raison du remaniement de son système d'information. De plus, il y a certaines autres lacunes dans la couverture de certains secteurs de compétence et de certaines années. Pour obtenir plus de renseignements, voir la section « Description des enquêtes ».
- 4 Les secteurs de compétence qui ont déclaré des données aux fins du Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes en 2013-2014 comprennent Service correctionnel Canada et l'ensemble des provinces et des territoires, à l'exception de l'Alberta (toutes les données) et de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick (données sur la surveillance dans la collectivité seulement). Les comptes globaux déclarés comprennent seulement les secteurs de compétence pour lesquels on disposait de données sur la détention et sur la surveillance dans la collectivité.
- 5 La variation en pourcentage du taux global des services correctionnels de 2009-2010 à 2013-2014 exclut Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta.
- 6 L'analyse des données exclut Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données. En raison de l'arrondissement, la somme des chiffres peut ne pas correspondre au total.
- 7 Les comptes moyens tirés des données sur la détention excluent l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données.
- 8 Depuis 2013-2014, les contrevenants sous responsabilité fédérale qui bénéficient d'une permission de sortir sont dénombrés dans le compte des détenus plutôt que dans le compte des contrevenants sous surveillance dans la collectivité. Par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsqu'on établit des comparaisons avec les années précédentes.
- 9 Désigne les personnes en détention après condamnation et en détention provisoire seulement. Les personnes visées par un autre type de détention temporaire ne sont pas comprises.
- 10 Les comptes moyens et le taux tirés des données sur la surveillance dans la collectivité excluent la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données.
- 11 L'analyse des données exclut l'Alberta pour 2012-2013 et 2013-2014 en raison de l'indisponibilité des données.
- 12 Les secteurs de compétence qui ont déclaré des données à l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes et à l'Enquête intégrée sur les services correctionnels en 2013-2014 comprennent les suivants :
Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et Service correctionnel Canada.
- 13 Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1er juillet 2014 fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.
- 14 Désigne toute personne ayant déclaré être Autochtone, c'est-à-dire Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit), et/ou ayant déclaré être un Indien inscrit ou des traités, c'est-à-dire une personne qui est inscrite en vertu de la *Loi sur les Indiens du Canada*, et/ou ayant déclaré être membre d'une Première Nation ou d'une bande indienne.
- 15 L'analyse des données exclut les personnes dont l'identité autochtone est inconnue.
- 16 Fondé sur les données de l'Enquête nationale auprès des ménages et du Recensement de 2011 de Statistique Canada.
- 17 Une « libération » signifie la fin d'un statut juridique particulier. Cela ne veut pas nécessairement dire la fin de la surveillance du contrevenant dans les services correctionnels. Par exemple, un contrevenant peut être libéré de la détention après condamnation et passer à un programme de surveillance dans la collectivité comme la probation.
- 18 Les données sur les dépenses ont été corrigées pour tenir compte de l'inflation en fonction de l'Indice des prix à la consommation d'ensemble de 2012 et de 2013 (tableau CANSIM 326-0021).

Tableau de l'encadré 2

Admissions initiales des adultes aux services correctionnels, selon le type de surveillance et la province, 2013-2014

Type de surveillance correctionnelle	Terre-Neuve-et-Labrador			Nouvelle-Écosse			Nouveau-Brunswick			Ontario			Saskatchewan			Colombie-Britannique			Total des services correctionnels ¹		
	nombre	pourcentage	Variation en % du nombre par rapport à 2012-2013	nombre	pourcentage	Variation en % du nombre par rapport à 2012-2013	nombre	pourcentage	Variation en % du nombre par rapport à 2012-2013	nombre	pourcentage	Variation en % du nombre par rapport à 2012-2013	nombre	pourcentage	Variation en % du nombre par rapport à 2012-2013	nombre	pourcentage	Variation en % du nombre par rapport à 2012-2013	nombre	pourcentage	Variation en % du nombre par rapport à 2012-2013
Détention	784	40	-2	2 566	52	3	2 503	63	-10	38 402	65	-10	5 908	57	4	4 892	26	-5	55 055	55	-7
Détention provisoire	416	21	0	1 896	38	6	1 361	34	-10	29 965	50	-9	4 219	41	4	3 069	16	-6	40 926	41	-7
Détention après condamnation	250	13	-4	428	9	-11	866	22	-14	4 016	7	-10	1 206	12	-7	555	3	-3	7 321	7	-9
Peine discontinuée	103	5	-6	242	5	12	83	2	-44	2 434	4	-5	215	2	36	197	1	19	3 274	3	-2
Autre détention temporaire	15	1	15	-100	193	5	58	1 987	3	-15	268	3	48	1 071	6	-8	3 534	4	-7
Surveillance dans la collectivité	1 152	60	-5	2 411	48	-6	1 467	37	-4	20 974	35	-8	4 462	43	1	13 862	74	-3	44 328	45	-5
Probation	797	41	-8	1 845	37	-7	1 105	28	-1	18 201	31	-8	2 501	24	-1	3 117	17	-4	27 566	28	-7
Condamnation avec sursis	355	18	1	566	11	-5	362	9	-13	2 773	5	-11	856	8	-5	882	5	-13	5 794	6	-10
Surveillance des personnes en liberté sous caution	1 105	11	13	9 863	53	-1	10 968	11	0
Total de la surveillance correctionnelle	1 936	100	-4	4 977	100	-2	3 970	100	-8	59 376	100	-9	10 370	100	3	18 754	100	-3	99 383	100	-6

... indisponible pour une période de référence précise

... n'ayant pas lieu de figurer

¹ Le total des services correctionnels est fondé sur les provinces déclarantes suivantes : Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique.

Note : Exclut l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données. En raison de l'arrondissement, la somme des chiffres peut ne pas correspondre au total. Une admission initiale désigne le moment où un adulte commence, pour la première fois, une période de surveillance ininterrompue dans le système correctionnel pour adultes. Chaque adulte qui entre dans le système est compté une seule fois durant sa période de surveillance correctionnelle, peu importe les changements de statut juridique.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête intégrée sur les services correctionnels de 2013-2014.



Tableau 1

Comptes moyens des adultes sous surveillance correctionnelle, selon le secteur de compétence, 2013-2014

Secteur de compétence	Détention ¹		Variation en pourcentage du taux d'incarcération de 2012-2013 à 2013-2014	Surveillance dans la collectivité ²		Variation en pourcentage du taux de surveillance dans la collectivité de 2012-2013 à 2013-2014	Total des services correctionnels		Variation en pourcentage du taux global de 2012-2013 à 2013-2014	Variation en pourcentage du taux global de 2009-2010 à 2013-2014 ⁴
	nombre	taux ³		nombre	taux ³		nombre	taux ³		
Terre-Neuve-et-Labrador ⁵	286	66	3	1 736	400	-6	2 022	467	-5	...
Île-du-Prince-Édouard	118	101	5	884	757	3	1 002	858	3	16
Nouvelle-Écosse	524	68	7
Nouveau-Brunswick	419	68	-1
Québec	5 180	78	2	14 107	213	-1	19 287	291	-1	-7
Ontario	8 253	76	-8	51 073	471	-7	59 326	547	-7	-17
Manitoba	2 370	242	-4	7 816	800	1	10 187	1 042	0	15
Saskatchewan	1 672	195	1	5 327	621	-2	6 999	816	-2	-4
Colombie-Britannique	2 428	65	-4	13 036	348	-4	15 464	413	-4	-15
Yukon	81	278	-21	355	1 213	10	436	1 491	2	5
Territoires du Nord-Ouest	245	755	5	411	1 265	-16	656	2 019	-10	-11
Nunavut	128	563	6	934	4 115	-7	1 062	4 677	-5	-18
Total pour le milieu provincial et territorial⁶	21 704	87	-3	95 680	404	-5	116 442	492	-4	-12
Milieu fédéral⁷	15 141	54	3	7 754	27	-13	22 895	81	-3	4

.. indisponible pour une période de référence précise

... n'ayant pas lieu de figurer

1 Comprend la détention après condamnation, la détention provisoire et les autres types de détention temporaire.

2 Comprend la probation, la condamnation avec sursis, la libération conditionnelle sous responsabilité provinciale, la libération conditionnelle totale, la semi-liberté, la libération d'office et la surveillance de longue durée. Exclut les autres types de surveillance dans la collectivité et les détenus bénéficiant d'une permission de sortir.

3 Les taux sont calculés pour 100 000 adultes de 18 ans et plus à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Il se peut que les taux ne correspondent pas à ceux qui figurent dans d'autres rapports déjà publiés.

4 La variation en pourcentage du taux global des services correctionnels de 2009-2010 à 2013-2014 exclut Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta.

5 Le compte moyen d'adultes sous surveillance dans la collectivité n'était pas disponible pour Terre-Neuve-et-Labrador en 2009-2010. Ainsi, il n'a pas été possible de calculer la variation en pourcentage du taux des adultes sous surveillance correctionnelle de 2009-2010 à 2013-2014.

6 Le nombre total et le taux d'adultes sous surveillance correctionnelle en 2013-2014 excluent les adultes du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Alberta. La variation en pourcentage de 2012-2013 à 2013-2014 exclut le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Alberta. La variation en pourcentage de 2009-2010 à 2013-2014 exclut Terre-Neuve-et-Labrador, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Alberta.

7 Depuis 2013-2014, les contrevenants sous responsabilité fédérale qui bénéficient d'une permission de sortir sont dénombrés dans le compte des détenus plutôt que dans le compte des contrevenants sous surveillance dans la collectivité. Par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsqu'on établit des comparaisons avec les années précédentes.

Note : Les comptes sont fondés sur le nombre moyen d'adultes sous surveillance correctionnelle au cours d'une journée typique. En raison de l'arrondissement, la somme des chiffres peut ne pas correspondre au total.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes de 2013-2014.



Tableau 2

Comptes moyens des adultes sous surveillance correctionnelle, selon le type de surveillance et le secteur de compétence, 2013-2014

Secteur de compétence	Détenition après condamnation			Détenition provisoire			Probation		
	nombre	taux ¹	variation du taux par rapport à 2012-2013	nombre	taux ¹	variation du taux par rapport à 2012-2013	nombre	taux ¹	variation du taux par rapport à 2012-2013
Terre-Neuve-et-Labrador	196	45	-6	91	21	30	1 578	364	-5
Île-du-Prince-Édouard	93	80	7	21	18	2	876	750	3
Nouvelle-Écosse	172	22	9	331	43	6
Nouveau-Brunswick	283	46	2	136	22	-6
Québec	2 814	42	3	2 365	36	0	10 848	163	0
Ontario	2 981	27	-10	5 006	46	-7	47 702	440	-6
Manitoba	888	91	6	1 482	152	-9	7 043	721	1
Saskatchewan	1 062	124	2	610	71	0	4 089	477	-1
Colombie-Britannique	1 148	31	-4	1 252	33	-4	11 197	299	-3
Yukon	34	115	-18	48	163	-23	317	1 083	8
Territoires du Nord-Ouest	151	466	2	94	289	11	384	1 181	-18
Nunavut	67	295	21	58	254	-8	872	3 838	-7
Total pour le milieu provincial et territorial¹	9 889	39	-2	11 493	46	-4	84 905	358	-4
Milieu fédéral²	15 141	54	3

.. indisponible pour une période de référence précise

... n'ayant pas lieu de figurer

¹ Le taux global pour les provinces et les territoires exclut l'Alberta en ce qui concerne la détention après condamnation, la détention provisoire et le total de la détention, de même que la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta en ce qui concerne la probation et le total de la surveillance dans la collectivité. Les taux sont calculés pour 100 000 adultes de 18 ans et plus à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Il se peut que les taux ne correspondent pas à ceux qui figurent dans d'autres rapports déjà publiés.

² Depuis 2013-2014, les contrevenants sous responsabilité fédérale qui bénéficient d'une permission de sortir sont dénombrés dans le compte des détenus plutôt que dans le compte des contrevenants sous surveillance dans la collectivité. Par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsqu'on établit des comparaisons avec les années précédentes.

Note : Les comptes sont fondés sur le nombre moyen d'adultes sous surveillance correctionnelle au cours d'une journée typique. En raison de l'arrondissement, la somme des chiffres peut ne pas correspondre au total.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes de 2013-2014.



Tableau 3 Admissions d'adultes aux services correctionnels, selon le type de surveillance et le secteur de compétence, 2013-2014

Secteurs de compétence	Détenition				Variation par rapport à 2012-2013	Surveillance dans la collectivité				Variation par rapport à 2012-2013	Total de la surveillance correctionnelle	
	Détention après condamnation	Détention provisoire	Autre détention temporaire ¹	Total		Probation	Condamnation avec sursis	Autre ²	Total		Total	Variation par rapport à 2012-2013
	nombre				pourcentage	nombre				pourcentage	nombre	pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador	1 085	719	97	1 901	0	1 427	436	..	1 863	-4	3 764	-2
Île-du-Prince-Édouard	562	216	1	779	-3	912	19	189	1 120	0	1 899	-1
Nouvelle-Écosse	2 053	3 093	257	5 403	-1	2 863	771	1 170	4 804	-7	10 207	-4
Nouveau-Brunswick	2 278	2 054	467	4 799	-8	1 677	488	422	2 587	-8	7 386	-8
Québec	9 752	30 556	3 253	43 561	2	9 295	3 016	11 070	23 381	4	66 942	3
Ontario	27 724	48 328	4 648	80 700	-9	31 501	4 271	359	36 131	-7	116 831	-8
Manitoba	6 316	13 123	7 643	27 082	-1	8 166	1 196	2 063	11 425	3	38 507	0
Saskatchewan	4 501	6 862	314	11 677	3	4 113	1 547	4 306	9 966	1	21 643	2
Colombie-Britannique	9 010	12 155	1 283	22 448	-1	9 447	2 660	18 937	31 044	-1	53 492	-1
Yukon	240	475	20	735	-9	322	88	727	1 137	0	1 872	-4
Territoires du Nord-Ouest	522	459	..	981	-6	342	56	43	441	-9	1 422	-7
Nunavut	561	472	..	1 033	19	353	75	523	951	0	1 984	9
Total pour le milieu provincial et territorial	64 604	118 512	17 983	201 099	-4	70 418	14 623	39 809	124 850	-2	325 949	-3
Milieu fédéral ³	5 207	..	2 991	8 198	0	7 660	7 660	3	15 858	1
Total pour les secteurs de compétence	69 811	118 512	20 974	209 297	-3	70 418	14 623	47 469	132 510	-2	341 807	-3

.. indisponible pour une période de référence précise

... n'ayant pas lieu de figurer

¹ Comprend notamment la détention aux fins de l'immigration, la détention d'un témoin important et la détention par la police.

² Comprend notamment les ordonnances de travaux communautaires, les libérations conditionnelles sous responsabilité provinciale (Québec et Ontario), les programmes de solution de rechange à l'amende, la surveillance des personnes en liberté sous caution et les ordonnances de dédommagement. En raison des limites et des différences que présentent les programmes respectifs des secteurs de compétence, il faut faire preuve de prudence lorsqu'on établit des comparaisons entre les données des secteurs de compétence.

³ Comprend les admissions en détention après condamnation en vertu d'un mandat d'incarcération. Les révocations de la mise en liberté sous conditions sont incluses dans la catégorie « Autre détention temporaire ». La surveillance dans la collectivité relevant de l'administration fédérale comprend les contrevenants sous responsabilité provinciale et territoriale (sauf ceux du Québec et de l'Ontario) et sous responsabilité fédérale qui sont en semi-liberté et en liberté conditionnelle totale. Elle comprend également les contrevenants sous responsabilité fédérale qui bénéficient d'une libération d'office.

Note : Les admissions représentent le passage d'un statut juridique à un autre. Par exemple, une personne qui passe de la détention provisoire à la détention après condamnation représente une admission en détention provisoire et une admission en détention après condamnation. Exclut l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données pour la période visée.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes de 2013-2014.



Tableau 4 Admissions d'adultes aux services correctionnels, selon les caractéristiques de la personne admise, le type de surveillance et le secteur de compétence, 2013-2014

Secteur de compétence	Détenition		Surveillance dans la collectivité		Total de la surveillance correctionnelle	
	Femmes	Autochtones	Femmes	Autochtones	Femmes	Autochtones
				pourcentage		
Terre-Neuve-et-Labrador	11	23	22	22	17	22
Île-du-Prince-Édouard	15	2	23	4	20	3
Nouvelle-Écosse	12	11	22	7	17	8
Nouveau-Brunswick	15	9	23	8	18	9
Québec	10	3	16	5	12	5
Ontario	13	12	19	10	15	11
Manitoba	19	77	26	56	21	64
Saskatchewan	12	79	23	71	17	74
Colombie-Britannique	11	33	20	25	16	27
Yukon	13	75	24	55	20	59
Territoires du Nord-Ouest	6	90	23	84	11	87
Nunavut	6	100	19	100	12	100
Total pour le milieu provincial et territorial	13	26	20	23	15	24

Note : Les admissions représentent le passage d'un statut juridique à un autre. Par exemple, une personne qui passe de la détention provisoire à la détention après condamnation représente une admission en détention provisoire et une admission en détention après condamnation. Le calcul des pourcentages exclut les admissions pour lesquelles l'information était inconnue. En raison de l'arrondissement, la somme des chiffres peut ne pas correspondre au total.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes de 2013-2014.



Tableau 5 Dépenses de fonctionnement du système correctionnel pour adultes, selon le secteur de compétence, 2013-2014

Secteur de compétence	Administration et services centraux	Détenition	Surveillance dans la collectivité	Commissions des libérations conditionnelles nationale et provinciales	Total ¹	Variation par rapport à 2012-2013 ²	Coût quotidien moyen par détenu en 2013-2014 ³	Coût par habitant en 2013-2014 ⁴
						pourcentage	dollars	dollars
					milliers de dollars			
Terre-Neuve-et-Labrador	430	27 565	4 537	...	32 532	-5,8	263,82	61,77
Île-du-Prince-Édouard	443	7 944	1 344	...	9 731	0,0	184,23	67,00
Nouvelle-Écosse	4 545	38 826	7 867	...	51 238	1,4	203,00	54,46
Nouveau-Brunswick	1 228	27 945	3 745	...	32 918	-1,3	182,72	43,54
Québec	11 385	352 147	71 079	4 783	439 394	2,0	186,27	53,88
Ontario	44 594	595 941	114 124	2 394	757 053	-0,1	197,83	55,92
Manitoba	2 942	167 633	19 951	...	190 526	6,7	193,77	150,61
Saskatchewan	6 973	96 841	15 185	...	118 999	10,5	158,68	107,37
Alberta ⁵	4 439	166 146	39 249	...	209 834	16,5	...	52,13
Colombie-Britannique	9 355	176 666	53 234	...	239 256	7,5	199,35	52,22
Yukon	640	10 570	1 764	...	12 974	-1,0	356,38	353,52
Territoires du Nord-Ouest	1 350	25 074	4 107	...	30 531	-0,9	280,10	701,26
Nunavut	5 768	26 374	2 514	...	34 656	19,4	565,63	973,74
Total pour le milieu provincial et territorial⁶	94 092	1 719 672	338 701	7 176	2 159 641	3,9	196,10	61,43
Milieu fédéral ⁷	..	1 455 221	124 168	50 400	2 422 320	6,7	298,07	68,90
Total pour les secteurs de compétence⁶	57 576	4 581 961	5,3	238,00	130,32

.. indisponible pour une période de référence précise

... n'ayant pas lieu de figurer

- 1 En raison de l'arrondissement, le total pourrait être légèrement différent de la somme des dépenses selon le secteur. Pour les dépenses fédérales, le total comprend les dépenses de fonctionnement inconnues.
- 2 Exclut l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données pour une partie de la période visée. La variation en pourcentage est calculée en dollars constants en fonction de l'Indice des prix à la consommation d'ensemble de 2012 et de 2013 (tableau CANSIM 326-0021).
- 3 Le coût quotidien moyen par détenu est calculé en fonction des coûts de fonctionnement des établissements (détenition) et du compte réel des détenus en établissement (qui représente les personnes en détenition après condamnation, en détenition provisoire ou celles qui sont autrement tenues par la loi d'être en détenition et qui sont présentes au moment du dénombrement) provenant du Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes.
- 4 On calcule le coût par habitant en divisant les dépenses de fonctionnement totales des services correctionnels par la population totale au 1^{er} juillet 2013. Les dépenses de fonctionnement totales excluent les dépenses en immobilisations. Les méthodes de calcul des dépenses peuvent varier d'un secteur de compétence à l'autre. Les coûts peuvent également varier en fonction du nombre de contrevenants admis aux services correctionnels et de la durée des peines. Par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsque l'on compare les coûts par habitant d'un secteur de compétence à l'autre.
- 5 Le compte moyen des adultes n'était pas disponible pour l'Alberta en 2013-2014. Ainsi, il n'a pas été possible de calculer le coût quotidien moyen par détenu pour 2013-2014.
- 6 Les coûts quotidiens moyens par détenu pour les catégories « Total pour le milieu provincial et territorial » et « Total pour les secteurs de compétence » excluent l'Alberta en raison de l'indisponibilité des données.
- 7 Les dépenses du Service correctionnel du Canada (SCC) pour 2013-2014 comprennent celles de CORCAN (un organisme de service spécial du SCC). Par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsqu'on établit des comparaisons avec les années précédentes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes de 2013-2014.